



**CE DOCUMENT EST MIS
À DISPOSITION DE
L'ÉLÈVE DANS UN
CLASSEUR À L'ACCUEIL**

Procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite

1. Evaluation de la formation

1.1. Evaluation de départ permis B

Nous proposons, avant l'entrée en formation, une évaluation composée d'un test d'évaluation des pré-requis, cette évaluation s'effectue **sur simulateur**, elle est suivie d'un bilan reprenant les compétences évaluées.

Le bilan permet de déterminer le nombre d'heures de formation de la partie pratique.

Il est obligatoire de faire le test avant la rédaction du contrat de formation.

Celui-ci permet à l'élève de connaître avant de commencer sa formation, la durée en heures de celle-ci. Elle permet de proposer un parcours de formation adapté à l'élève.

OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	L'évaluation de départ est une évaluation aussi objective que possible, ayant pour résultat, de proposer un nombre d'heures de la formation pratique qui corresponde aux capacités de chaque élève.
LE MOYEN UTILISÉ	Simulateur (évaluation réalisée sans formateur)
LA DURÉE	En moyenne 45 minutes
LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES	<ul style="list-style-type: none">- L'expérience de la conduite- Les connaissances du véhicules- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité- La motivation à conduire- L'émotivité- Les compétences psycho-motrice (la compréhension et la mémoire, la perception visuelle, le partage de l'attention, le temps de réaction, la coordination main-regard, évaluation des vitesses et des distances)
RÉSULTAT	Bilan sur les compétences évaluées avec une proposition du nombre d'heures de formation pratique



STARS AE 3.0

Compétence 1

Date du résultat : 02/01/2021 11:36:00
 Durée de l'évaluation : 36 minutes
 Edité le : 02/01/2021

PRÉVISIONNEL DU VOLUME DE FORMATION

Renseignements d'ordre général

Nom : **ayachi** Prénom : **rachida**
 Date de naissance : **22/04/1972** Nationalité : **française**
 Adresse complète : **82 rue ,des fleurs
78955 carrieres poissy** Téléphone fixe :
 Téléphone mobile : **0615212740**
 Courriel : **princemedhi@hotmail.fr**

Niveau scolaire : Bac +3 Bac obtenu Lycéen ou BEP CAP obtenu Niveau collège ou CAP non obtenu
 Situation professionnelle : CDI CDD ou intermédiaire Sans emploi et non scolarisé
 Incompatibilités médicales nécessitant une visite médicale pour l'obtention du permis de conduire : OUI NON Ne sais pas

Résultats de l'évaluation

Résultat théorique :	C	SIGNALISATION	E	RÈGLES	B
Résultat pratique	D				
EXPÉRIENCE DE CONDUITE		DÉMARRAGE-ARRÊT			E
- Permis obtenu	E	MANIPULATION DU VOLANT			E
- Expérience de la conduite	E	COMPRÉHENSION			C
- Où ?	-	MÉMOIRE			E
- Combien de temps ?	-	TRAJECTOIRE			E
- Avec qui ?	-	OBSERVATIONS / REGARD / ÉMOTIVITÉ / TEMPS DE			E
CONNAISSANCES DU VÉHICULE	C	RÉACTION			B
ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	B	PERCEPTION ET CHAMPS VISUEL			E
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ	B	ÉMOTIVITÉ			C

Proposition : Volume de formation prévisionnel

Théorie : **7 heures de cours théoriques et 30 tests ETG** 20h de conduite minimum sont imposées par la réglementation
 Pratique : **Entre 35 et 40 heures de formation à la conduite**
 Proposition acceptée : OUI NON
 Proposition retenue : Théorie : **37** H. Pratique : **30** H.
 DATE : **02/01/21**
 SIGNATURES : Formateur Elève Parents (pour mineurs)

(Handwritten signatures and date)



Une évaluation finale de formation est proposée à tous les élèves sous la forme d'un examen blanc. Celui-ci permet de positionner l'élève à l'examen final. Nous reprenons les compétences évaluées lors de l'examen final. L'évaluation dure 30 min, l'auto-évaluation de l'élève dure 25 minutes.

EXEMPLAIRE ÉCOLE DE CONDUITE

CERTIFICAT D'EXAMEN BLANC DU PERMIS DE CONDUIRE

Date : 16/02/23 Centre : ACHÈRES N° de département : 78
 L'évaluateur(ice) - Nom : BEN NABTI

Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : Candidat

Catégorie de permis sollicitée : A B C D E
 A1 B1 C1 D1 C1E A2 BE CE DE D1E

Nom : EL HANA Prénom(s) : NEZAR
 NIEPH : 21A107181410131216

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du groupe			
	E	0	1	2	3			
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord (*) (**)								
Savoir s'équiper et s'installer (**)								
Effectuer des vérifications du véhicule (*)								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes (**)								
Connaître et utiliser les commandes (*) (**)								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement (*) (**)								
Contrôle								
Total général					25,5			

(*) Catégories A et B1 (**) Catégories A1, A2 et A (***) Catégories BE, C1, C1E, D1, D1E, C, CE, D et DE

Observations : NON RESPECT DE LA LIMITATION DE VITESSE (INTERVENTION EFFICACE)

Examen non mené à son terme

BILAN INSUFFISANT FAVORABLE

Merci de bien vouloir vous reporter au verso de ce document pour connaître les modalités d'évaluation du permis de conduire. ENPC 72 9 01 - 05-1018

1.4. Evaluation finale permis B : Obtention du permis de conduire

A l'issue de la formation, il sera effectué une évaluation finale pour l'obtention du titre par le biais des inspecteurs du permis de conduire.

Nous organisons la présentation aux examens permis de conduire, ceux-ci se composent :

- d'un examen théorique de type QCM (40 questions avec un maximum de 5 erreurs autorisées). Durée : 30 minutes

Les compétences évaluées sont des connaissances sur les thèmes du code de la route suivants :

- L : La loi et la circulation
- C : le conducteur
- P : précautions en prenant et quittant sont véhicules
- D : documents, passagers, chargement
- S : équipement de sécurité du véhicule
- M : mécanique et sécurité
- R : la route
- U : les autres usagers

*Auto-école DRIVING SEK, 24 Avenue du CEP 78300 Poissy
 Siret : 819 377 409 00019 Agrément : E 16 078 0025 0 Tel : 01 39 77 21 77*

- E: règles et environnement
- 1: premier secours notions générales

- Un examen pratique en situation de conduite d'une durée de 32 minutes pour la formation permis B.
- Un examen plateau et un examen circulation pour la formation au permis A.

Les compétences évaluées permis B

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE						
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Date :		Candidat			
	L'expert(e) :		Nom :			
	Codes spécifiques :		Prénom(s) :			
				NEPH :		
			Catégorie :			

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
Total général								

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

2. Evaluation d'un élève provenant d'une autre auto-école

Chez Auto-école DRIVING, nous proposons une évaluation bilan à tous les élèves ayant déjà effectués des heures de conduite dans une autre auto-école et souhaitant poursuivre dans notre structure.

Cette évaluation-bilan a lieu en voiture avec un enseignant de la conduite et permet d'estimer les compétences à travailler, le nombre de séances et le nombre d'heures de formation. Celle-ci dure une heure. Le nom et le numéro de l'autorisation d'enseigner sont indiqués sur résultat de l'évaluation.


BILAN DE CONDUITE

Elève :		Enseignant :	
Nombre d'heures déjà effectuées :		Numéro d'autorisation :	
Filière :	BA ou BM	Résultat bilan : Axes à travailler	
Observations :			
		Nombre d'heures à prévoir :	

A : Acquis	ECA : En cours d'acquisition	NA : Non acquis	OBSERVATIONS	
COMPÉTENCES	A	ECA	NA	
CONNAITRE ET MAITRISER SON VÉHICULE				
Volant / Trajectoire				
Démarrage / Arrêts				
Utilisation de la boîte de vitesse				
Freinage / Accélérateur				
PRENDRE L'INFORMATION				
Contrôles et angles morts				
Balayage visuel régulier				
Détection de la signalisation H et V				
Détection des indices utiles				
Détection des intersections				
PARTAGER LA ROUTE EN SÉCURITÉ				
Gestion de son allure				
Respect des règles du code de la route				
Placement sur la chaussée				
Choisir sa voie de circulation				
Respect des règles de priorité				
Franchissement des intersections				
Franchissement des giratoires				
Analyse des situations à risque				
Croiser / dépasser / être dépassé				
Insertion / décélération				
Manoeuvres				
INTERVENTIONS :	FREIN :	ACCELÉRATEUR :	VOLANT :	VERBALES :

3. Modalités de la prise en compte du handicap

Notre auto-école est un établissement ERP5, notre local est adapté pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Cependant, nous ne sommes pas spécialisés dans le handicap concernant la partie pratique. Nous dirigeons les personnes vers :

Auto-école POP CONDUITE
54 Rue Jean Jaures
78190 TRAPPES

*Auto-école DRIVING SEK, 24 Avenue du CEP 78300 Poissy
Siret : 819 377 409 00019 Agrément : E 16 078 0025 0 Tel : 01 39 77 21 77*

Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (<https://www.ceremh.org>). Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les autoécoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

La visite médicale

Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel

Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

*Auto-école DRIVING SEK, 24 Avenue du CEP 78300 Poissy
Siret : 819 377 409 00019 Agrément : E 16 078 0025 0 Tel : 01 39 77 21 77*

- Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
 - Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
 - Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;
- Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

Apprendre à conduire avec des aménagements

Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.

Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire

Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :

- Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
- Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.

Dans le cas d'une régularisation du permis : On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap. Cette régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé

Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à : - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement), - aux leçons de conduite, - aux aménagements du véhicule. De plus, si un véhicule est nécessaire pour

*Auto-école DRIVING SEK, 24 Avenue du CEP 78300 Poissy
Siret : 819 377 409 00019 Agrément : E 16 078 0025 0 Tel : 01 39 77 21 77*

vosre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités. Les informations sont disponibles à l'accueil où notre référent handicap met en contact l'élève avec notre partenaire.

4. Positionnement dans le cadre de la formation professionnelle

L'auto-école ne propose pas de formation dans le cadre de la formation professionnelle.